



**MINISTÈRE
DE LA VILLE
ET DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Le 23 février 2026

Mission Communication

FLASH DGALN n° 02-2026

À l'attention de Mesdames et Messieurs :

Les directeurs départementaux et directrices
départementales des territoires (et de la mer)

Copie à :

Les préfets de région et de département,

Le directeur général des territoires et de la mer

Les directeurs régionaux de l'environnement, de
l'aménagement et du logement,

Madame la directrice régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports

Les directeurs de l'environnement de l'aménagement et du
logement,

FLASH DGALN
APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
CO-DÉFINITION ET ACCUEIL DE WORKSHOPS TERRITORIAUX CONDUITS PAR
LES LAURÉATS DU PALMARÈS DES JEUNES URBANISTES (PJU) 2026,
MARRAINÉS PAR LE GRAND PRIX DE L'URBANISME

Référence	2026-DGALN-F02
Emetteur	DGALN/DHUP/AD1
Objet	AMI workshop territoriaux par les PJU 2026
Commande	Aide au déploiement à l'AMI par les DDT(M) en vue de leur co-réponse avec les collectivités
Action(s) à réaliser par la DDT(M)	<u>Réponse à l'AMI :</u> - Communication auprès des collectivités. - Elaboration d'une candidature DDT(M) avec l'appui de la collectivité bénéficiaire <u>En cas de sélection :</u> - Pilotage de l'analyse des notes méthodo workshop des candidats - Participation au jury de sélection des PJU - Co-définition et accueil du workshop territorial - Participation/témoignage à la cérémonie de remise des Palmarès
Echéance	Lancement de l'AMI : 24/02/26 Date limite de réponse à l'AMI : 13/05 pour la présélection puis début juin pour la transmission du dossier finalisé Jury du PJU : 23/09 après-midi Workshops territoriaux : 5-6/11, 12-13/11 et 19-20/11 Cérémonie de remise des PJU : 17/12/26
Contact utile	pju@developpement-durable.gouv.fr
Nombre de pages	11

1. Contexte de l'AMI : mettre les Prix de l'urbanisme au service des territoires

Le Grand Prix de l'urbanisme est une distinction française reconnue internationalement, qui récompense une personnalité pour son action exemplaire dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement et de la qualité du cadre de vie. Créé il y a plus de 35 ans par arrêté ministériel, le GPU a distingué une trentaine de lauréats, aux profils variés et remarquables.

- [Le Grand Prix de l'urbanisme 2025 a été attribué à Sabine Barles](#), enseignante-chercheuse, spécialiste du métabolisme territorial.
- [Le Grand Prix de l'urbanisme 2024 a été attribué à Claire Schorter](#), architecte-urbaniste et fondatrice de l'agence LAQ

Le Palmarès des jeunes urbanistes est un prix qui récompense tous les deux ans des jeunes professionnels (80 lauréats depuis 2005) pour l'originalité, l'innovation de leurs contributions à l'urbanisme en visant un triple objectif :

- **Valoriser les générations montantes** dont les pratiques renouvelées enrichissent la réflexion et l'action en urbanisme.
- **Soutenir les mutations profondes** de ce domaine professionnel, marqué par une diversification des acteurs.
- **Inspirer les réflexions en cours** sur les changements de modèles pour répondre aux nouveaux défis de l'aménagement durable

A ce jour, ces distinctions ministérielles ne partagent que leur cérémonie de remise des Prix. Par mesure de cohérence et d'intérêts réciproques, la DGALN travaille à l'évolution de ces dispositifs afin de :

- **Renforcer les synergies entre la jeune génération et les Grands Prix** ; Le lauréat du Grand Prix de l'année N-1, en tant que parrain de la session des jeunes urbanistes avec la DGALN définit le cadre de travail pour la nouvelle session, répondant à la fois aux enjeux relatifs à l'aménagement, au logement et à la nature, ainsi qu'aux sujets de prédilection du Grand Prix. Dans ce cadre, le Grand Prix est membre de droit du jury et assiste aux différentes étapes du Palmarès, de la désignation des sites de workshops territoriaux à la cérémonie en fin d'année.
- **Ancrer dans les territoires le Grand Prix de l'urbanisme** grâce à 3 événements in situ pouvant bénéficier de l'expertise croisée des jeunes urbanistes et du regard du Grand Prix. A partir de 2026, **les workshops territoriaux des PJU visent à répondre aux questions et besoins d'expertise directement remontés par les territoires.**

2. Objet de l'AMI : identifier 3 sites de workshop

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la désignation des 3 sites qui accueilleront et seront l'objet d'étude de « workshops territoriaux » conduits par les lauréats du Palmarès des jeunes urbanistes en novembre 2026, marrainés par le Grand Prix de l'urbanisme. L'objectif de ces workshops est de faciliter l'émergence de stratégies territoriales et de projets d'aménagement, intégrés et partagés, favorisant la transition écologique et le développement territorial. Sur le modèle des [Ateliers Flash du dispositif de l'Atelier des territoires](#)¹, les workshops, ne constituent pas une étude de maîtrise d'œuvre, mais visent à mobiliser, faire participer et fédérer les acteurs locaux autour d'une vision prospective, d'un projet de territoire et d'un plan d'actions.

Pilotage : Co-portage DDT(M)-Collectivité

L'AMI s'adresse à des binômes Collectivité-DDT(M) en France hexagonale, en Corse et dans les DROM. Ces dispositifs des Prix sont pilotés par le bureau des Stratégies Territoriales (AD1/DHUP/DGALN), sous l'égide du ministère en charge de l'urbanisme. Le pilotage local du workshop est assuré par les DDT(M) en lien étroit avec la ou les collectivités concernées. L'AMI s'adresse particulièrement aux collectivités en demande d'ingénierie pour lesquelles les réflexions des jeunes urbanistes présenteront une plus-value. Les collectivités ne bénéficiant pas encore de programmes d'aide de l'État seront privilégiées.

Sites et thématiques cibles : Tendre localement vers l'opérationnel des politiques publiques relatives à l'aménagement, logement et nature (ALN)

L'échelle de réflexion privilégiée des workshops territoriaux est communale, pouvant être étendue à l'échelle intercommunale si la problématique le requiert. La traduction opérationnelle des réflexions, territorialisée sur une emprise inférieure à la centaine d'hectares, est privilégiée. Les sites doivent notamment être en mesure de constituer des laboratoires in situ, de propositions spatialisées pour la promotion de PJU, caractérisée par leur capacité d'innovation et de renouvellement des pratiques de l'urbanisme.

Les thématiques relatives à ces sites pourront par exemple être la mutation de quartiers pavillonnaires, la requalification d'une entrée de ville, la transformation d'une Zone d'Activité Économique (ZAE), la revitalisation d'un centre-bourg ou encore le recyclage d'une friche foncière ou bâtie. La problématique associée au site doit constituer un besoin local préexistant à l'AMI et être en rapport direct avec les [politiques portées par la DGALN](#).

¹ <https://amenagement-durable.ecologie.gouv.fr/catalogue-projets?project%5B151%5D=151&department=All&district=All>

3. Déroulé du Palmarès des jeunes urbanistes 2026

		2026											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
GPU	Désignation Grand Prix												
	Parrainage PJU	appui PJU	★				★		★				
PJU	Désignation PJU	prépa. AAC		AAC (candi.)			AAC (note meth.)	DLC	com. tech.	Jury	prépa.		
	AMI DDT Sites Workshop	prépa. Flash DGALN	Flash	AMI (cand. sites)	sélect.	Dossiers sites			analyse offre / site		prépa.	3 Workshops	Cérémonie PJU
Agenda	Prix Ministère de la Culture												
	Électoral												

Sur 10 mois, le niveau de mobilisation des services de l'Etat locaux ayant un site de workshop territorial sélectionné, serait : 2j pour l'analyse des méthodologies de workshop proposées par les candidats, 1j pour le jury, 1,5j pour le workshop et 1j pour la cérémonie, en complément des échanges requis aux différentes phases.

Calendrier croisé des étapes sur l'année 2026

Sélection des Palmarès des jeunes urbanistes	Sélection des 3 sites de workshops territoriaux
➤ 24/02 : Lancement de l'AAC PJU, auprès des professionnels du secteur. Amorce de leur formalisation de leur dossier de candidature (formulaire d'inscription et d'éligibilité et note sur le candidat (présentation, parcours, références et vision), dans un premier temps sans site identifié.	➤ 24/02 : Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès de l'ensemble des DDT(M) de France pour définition des sites de workshop. Manifestation mutuelle d'intérêt et échange entre la collectivité et la DDT(M) sur l'opportunité d'une candidature. Prise de contact par la DDT(M) du bureau des stratégies territoriales de la DGALN pour échanger sur l'opportunité d'une candidature. Le cas échéant, élaboration du dossier de candidature et envoi à la DGALN avant la date limite.
➤ 12/05 : Date limite de dépôt des candidatures au PJU Lancement des travaux de la commission technique préparatoire au jury, indépendamment des sites retenus	➤ 13/05 : Date limite d'envoi des fiches-types complétées de candidature de l'AMI Instruction par la DGALN selon les critères globaux suivants : ○ adéquation du site avec l'ADN du Palmarès des jeunes urbanistes (capacité d'innovation) ○ liste complète et ancienneté des aides et programmes de l'État dont la collectivité est d'ores et déjà bénéficiaire

	○ complémentarité des politiques publiques ALN entre les 3 sites ○ représentativité des territoires (typologies, répartition géographique, etc.) L'instruction de la DGALN aboutie à sa sélection de 3 sites pressentis. Pendant 4 semaines, les DDT(M) des sites pressentis confirment ou non le portage du projet par les élus, éventuellement renouvelés. Le cas échéant, les DDT(M) complètent leur dossier de candidature par les courriers de soutien, et approfondissent si besoin les fiches-type.
➤ 06/07 : Date limite de complétude des candidatures Par les notes méthodologiques sur les workshops territoriaux. Les analyses de ces notes méthodologiques « workshops » sont pilotées par les DDT, avec l'appui de la DGALN, afin d'éclairer les échanges lors du Jury.	➤ 09/06 : Sélection des 3 dossiers de sites par la DGALN Transmission aux candidats PJU qui finalisent leurs dossiers de candidature par une note de 3 pages maximum présentant l'approche, les modalités et le déroulé du workshop envisagé.
➤ 23/09 14h30-17h : Jury de sélection des PJU Au sein du jury sous la présidence de la sous-directrice de l'Aménagement durable, sont intégrés la Grand Prix de l'urbanisme 2025 ainsi que, pour chacun des 3 sites, le représentant de l'Etat local, en tant que membre de droit disposant d'une voix. Lors de ce jury, 1 à 3 lauréats seront sélectionnés par site. Si plusieurs lauréats sont sélectionnés sur un site, ils conduiront le workshop conjointement, en bénéficiant du pluralisme de leurs approches. La DGALN assure le cadrage initial des éventuels différents lauréats pour chaque site, tandis que la DDT(M) engage leur mise en relation avec les acteurs locaux.	
➤ 5-6/11, 12-13/11 et 19-20/11 : 3 workshops territoriaux Les DDT(M) et collectivités des 3 sites retenus co-définiront avec les jeunes urbanistes et la DGALN, le workshop territorial et en assureront l'accueil. Cet événement constitue la dernière étape avant la remise du diplôme aux jeunes lauréats.	
➤ 17/12 : Cérémonie de remise des Palmarès des jeunes urbanistes 2026 Les binômes DDT(M)-Collectivités sont conviés et, s'ils le souhaitent, témoignent lors de la cérémonie de remise du Palmarès des jeunes urbanistes par le ministre de charge de l'urbanisme.	

4. Financement

La conduite du workshop par les lauréats du PJU, d'un montant d'environ 25 000 €TTC est prise en charge à 100% par la DGALN, incluant les frais des lauréats (déplacement, etc), en direct par la DGALN (sans délégation). Ce montant sera adapté selon les ressources à mobiliser par les lauréats pour organiser les workshops notamment en Corse ou en DROM. Les frais d'organisation (logistiques locales (lieu d'accueil éventuel, bus pour visite de site) et restauration) sont à la charge des co-porteurs du Workshop.

5. Modalités de candidature

- **3 temps :**
 - Prise de contact avec la DGALN (pju@developpement-durable.gouv.fr) pour analyser d'adéquation d'un ou plusieurs sites avec l'AMI
 - Elaboration de la fiche-type complétée avant le **13/05/26 à 12h**
 - Complétude le cas échéant par les deux courriers de soutien et éventuelle mise à jour de la fiche-type **avant le 09/06**
- **Pièces du dossier :**
 - La fiche-type de candidature à compléter ([version word ici modifiable](#) ou téléchargeable [sur la page dédiée du portail de l'aménagement durable](#))
 - Un courrier de soutien signé par le maire de la commune (et/ou le président de l'EPCI)
 - Un courrier de soutien signé par le préfet ou le sous-préfet adressé à la Sous-direction de l'Aménagement durable (AD/DHUP/DGALN)
- Envoi du dossier de candidature : pju@developpement-durable.gouv.fr

CONTACTS : DGALN/DHUP/Sous-direction de l'aménagement durable [AD]

Bruno Bessis, conseiller Ville durable et international
Pauline Sirot, cheffe du bureau des Stratégies Territoriales
Henri Bourjot, chef de projet aménagement et urbanisme
Boîte fonctionnelle : pju@developpement-durable.gouv.fr

ANNEXES

A. Fiche-type de candidature à compléter (disponible en version modifiable sur le portail de l'aménagement durable : <https://amenagement-durable.ecologie.gouv.fr/appele-manifestation-dinteret-co-definition-accueil-workshops-territoriaux-conduits-laureats-du>)

AMI Workshops territoriaux PJU26 Fiche-type de candidature à compléter DDT(M) – Collectivité – DGALN

Objectif : Désigner 3 sites de workshops territoriaux, conduits par les lauréats du Palmarès des jeunes urbanistes 2026, marrainés par Sabine Barles afin de faciliter l'émergence de stratégies territoriales et de projets d'aménagement intégrés et partagés localement.

Financement : les workshops territoriaux sont une offre d'accompagnement proposée par la DGALN dans le cadre du dispositif du [Palmarès des jeunes urbanistes](#), portée par le bureau des Stratégies territoriales (AD1/DHUP/DGALN) et financée à 100%. Reste à la charge du territoire les frais de restauration et de transport, le cas échéant, des participants à ces workshop.

Procédure de Candidature :

[Prise de contact](#) de la DGALN par la DDT(M) pour analyser l'adéquation du site au regard de l'AMI. Le cas échéant, complétude puis ajustement de la présente fiche de candidature par la DDT(M) et la collectivité, de façon co-construite, et avec l'appui de la DGALN.

[Dépôt du dossier](#) de candidature finalisée par la DDT(M) auprès de la DGALN :

- la présente fiche de candidature complétée
 - un courrier d'engagement signé du maire de la commune ou président de l'EPCI
 - un courrier de soutien signé du préfet de département ou du sous-préfet d'arrondissement
- En cas de sélection, les pages suivantes de la présente fiche de candidature seront transmises aux candidats du PJU26 afin que ceux-ci élaborent une note.

Contacts : pju@developpement-durable.gouv.fr

Bruno Bessis, conseiller ville durable et international

Pauline Sirot, cheffe du bureau des Stratégies Territoriales

Henri Bourjot, chef de projet aménagement et urbanisme

Retrouvez l'ensemble des modalités de l'AMI au sein du Flash DGALN n°02-2026

Référents (informations non communiquées aux candidats PJU)

Collectivité - élu référent - référent technique	<i>Nom, coordonnées</i> <i>Nom, coordonnées</i>
DDT(M) - référent technique	<i>Nom, coordonnées</i>

Territoire

Région	
Département	
EPCI	
Commune(s)	

1 : Objet du Workshop

L'enjeu de la stratégie ou du projet d'aménagement	<i>Préciser le projet en une ligne commençant par un verbe</i>
Les thématiques de la stratégie ou du projet d'aménagement	<i>Lister les thématiques / politiques publiques de la DGALN concernées par le site</i>
Le(s) secteur(s) de la stratégie ou du projet d'aménagement	<i>Préciser les caractéristiques du secteur d'aménagement et insérer en annexe les éléments cartographiques et photographiques</i>
Les problématiques de la stratégie ou du projet d'aménagement	<i>Préciser les difficultés rencontrées</i>
L'historique et l'avancement de la stratégie ou du projet d'aménagement	<i>Expliciter succinctement les réflexions et les actions déjà menées</i> <i>Estimer sur 10 le niveau de projection et de précision de la vision du territoire quant à l'avenir du site proposé (0 : vision embryonnaire, 10 : vision détaillée)</i>
Le(s) dispositif(s) mobilisé(s) dans le cadre de la stratégie ou du projet d'aménagement	<i>Lister les dispositifs mobilisés dans le cadre des actions déjà menées, en matière d'ingénierie (DGALN, ANCT, Cerema, Agence d'urbanisme, CAUE etc), d'aménagement (PPA, Ecoquartier etc) et d'investissement (DSIL, DTER, FNADT, Fonds friche, Fonds verts, etc) en précisant leurs dates de mobilisation.</i>

2 : Objectifs du Workshop

Le ou les attendus du Workshop	<i>Préciser succinctement</i>
Les acteurs à associer au Workshop	<i>Lister les acteurs publics et socio-économiques et autres (habitants, experts etc.) pressentis et préciser si la liste est fermée ou ouverte</i>
Importance et urgence locale du Workshop	<i>Estimer sur 10 le niveau d'importance de tenue du workshop pour le territoire (0 : peu important, 10 : très important)</i>
Caractère d'urgence locale du Workshop	<i>Estimer sur 10 le niveau d'urgence de tenue du workshop pour le territoire (0 : peu urgent, 10 : très urgent)</i>

Effet levier du Workshop	<i>Estimer sur 10 le potentiel d'un workshop de lever les freins territoriaux à la capacité du site et ses acteurs à se projeter (0 : potentiel faible, 10 : potentiel élevé)</i>
------------------------------------	---

3 : Dynamiques du territoire du Workshop

Les dynamiques socio-démographiques	<i>Préciser succinctement</i>
Les dynamiques socio-économiques	<i>Préciser succinctement</i>
Les dynamiques d'aménagement (documents de stratégie et d'urbanisme réglementaire, opérations)	<i>Lister les démarches de planification engagées (PLU, PLH, PLD, SCOT) et les engagements relatifs aux démarches de cohésion des territoires (PVD, ACV, QPV, Avenir Montagne etc) et les opérations récentes, en cours et préfigurées</i>

4 : Ressources du Workshop

Documentation	
Les documents mis à disposition	<i>Exemples : documents de planification, documents d'analyse et de diagnostic de territoire, rapports d'étude, chartes...</i>
Lieu	
Salle mise à disposition	<i>Confirmer la possibilité de réservation et mise à disposition d'une salle du territoire en capacité d'accueillir une soixantaine de personnes la semaine identifiée pour tenir les 3 workshops nationaux</i>
Financement	
La prise en charge des frais d'expertise	Expertise prise en charge à 100% par la DGALN
La prise en charge des frais logistiques et de restauration	<i>Préciser la prise en charge des frais logistiques (location bus et chauffeur pour la visite de site, ainsi que restauration le jour du workshop)</i>

Annexe(s) : Cartographie(s) et photographie(s) du ou des secteurs du Workshop *A insérer*

B. Le dispositif du Palmarès des jeunes urbanistes (PJU)

Le Palmarès des jeunes urbanistes est un prix qui récompense tous les deux ans des jeunes professionnels pour l'originalité, l'innovation de leurs contributions à l'urbanisme. Créé en 2005, les 10 éditions du PJU ont récompensé 80 lauréats.

Un observatoire des nouveaux modes d'action pour assurer leur diffusion

Le PJU s'inscrit dans un triple objectif de :

- Valoriser les générations montantes dont les pratiques renouvelées enrichissent la réflexion et l'action en urbanisme.
- Soutenir les mutations profondes de ce domaine professionnel, marqué par une diversification des acteurs, des postures et des modalités d'actions au-delà des seules interventions sur le cadre bâti
- Inspirer les réflexions en cours sur les changements de modèles pour répondre aux nouveaux défis de l'aménagement durable

« Petit-frère » du GPU, la désignation d'une sélection de plusieurs lauréats par Palmarès reconnaît une diversité de postures d'action renforcée : foncières urbaines, coopérative d'immobilier solidaire, entrepreneurs, artistes, associations, etc., en complémentarité du triptyque classique « maîtres d'œuvre, maître d'ouvrages et consultants ».

Un tremplin pour la jeune génération et les politiques publiques du ministère

Ouvert à tous les professionnels français ou étrangers de moins de 40 ans, sans condition de diplôme, à titre individuel ou d'une structure, le PJU s'adresse à tous les champs disciplinaires : urbanisme, architecture, paysage, mobilité, environnement, économie, arts, culture, science sociales, etc...

Les lauréats bénéficient d'un accompagnement sous forme de :

- valorisation de leurs travaux et démarches,
- participation à des événements médiatiques et des espaces de réflexions,
- missions ponctuelles proposées par l'Etat.

En retour, le ministère tire profit de cette dynamique pour :

- sensibiliser les jeunes professionnels à ses politiques publiques (par exemple, l'appel à candidatures 2024 axé sur la sobriété foncière)
- déployer ces bonnes pratiques à l'échelle nationale, facilitant l'accès des lauréats à la commande par leur reconnaissance
- constituer un vivier de compétences et d'expériences de terrain pour enrichir ses propres politiques publiques via différents dispositifs (Ateliers des territoires, etc.)

Des lauréats devenus références

Parmi les 80 lauréats, plusieurs sont aujourd'hui des figures reconnues :

- Frédéric Bonnet (lauréat 2005) : Grand Prix de l'urbanisme en 2014
- L'AUC (lauréat 2005) : Grand Prix de l'urbanisme en 2021
- Christine Leconte (lauréate 2010) : Présidente du CNOA puis directrice de l'ENSA-PB

- Mathieu Delorme (lauréat 2014) : directeur de l'ENSA Paris-Est

Un processus de sélection par appel à candidature

- **1. Appel à candidatures** sur les réseaux spécialisés : les candidats proposent une note de synthèse et un dossier de références réalisées.
- **2. Jury** : une dizaine de praticiens, élus, journalistes, services de l'Etat, anciens PJU, présidé par le sous-directeur à l'Aménagement Durable sélectionne entre 4 et 8 candidats sur la base d'une analyse élaborée par une commission technique.

Valorisation et communication

- **Evènements in situ**

Depuis 2020, les lauréats illustrent leurs pratiques en organisant des évènements. Ils montrent comment l'action du candidat « in situ » se déploie et réinterroge les pratiques actuelles. Une journée réunie acteurs publics nationaux et locaux autour de visites de site/terrain/projet, présentation de la démarche du candidat et montée en généralité. En 2024, les évènements organisés par les lauréats et enrichis par la DGALN et les DDT(M) associées, ont porté sur les enjeux de sobriété foncière. [Des vidéos synthétisant les enseignements de ces évènements sont diffusées par la DGALN](#). Le format de ces évènements évolue en 2026.

- **Cérémonie**

Le prix est remis en fin d'année lors d'une cérémonie dédiée. Elle permet, sur le format d'une après-midi de débat, de présenter le parcours de l'ensemble des lauréats, d'échanger sur les grands enjeux d'actualité et mettre en perspectives les approches des lauréats du PJU.

Les dispositifs du grand Prix et du Palmarès des jeunes urbanistes sont aujourd'hui pilotés par le bureau des Stratégies Territoriales (AD1/DHUP/DGALN), sous l'égide du ministère en charge de l'urbanisme.